

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

**SYNDICAT MIXTE
PISTE D'EDUCATION ROUTIERE**

CANTONS DU MAREUILLAIS – DU MOUTIERROIS – DU TALMONDAIS

Siège : Mairie de MOUTIERS-LES-MAUXFAITS

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU SYNDICAT MIXTE D'EDUCATION PISTE ROUTIERE
SEANCE DU 23 mars 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars, à 18 heures 30, les membres du Syndicat Mixte Piste Routière, désignés par les délibérations de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral, des communes du Moutierrois et du Talmondaï, se sont réunis à salle du conseil de la Mairie du GIVRE, sous la présidence de Madame BILLARD Lisabeth.

Date de la convocation le 14 mars 2023.

Madame la présidente procède à l'appel et constate le quorum et ouvre la séance à 18 heure 35

Approbation du PV de la séance du 31 janvier 2023 à l'unanimité.

| | | |
|---|---|--|
| BESSAY LA BRETONNIERE CHÂTEAU GUIBERT CORPE LA COUTURE LES PINEAUX MAREUIL MOUTIERS SUR LAY PEAULT ROSNAY SAINTE PEXINE | PARIS Romain RODDE Christian MARTIN BARLIER Marie-Hélène MANDIN Catherine JOGUET Séverine BLANCHET Maryline GENDRONNEAU Patrice HYBERT Brigitte LAURENT Estelle AULNEAU Bergerette BURET Pascal | Membre titulaire - Excusé Membre titulaire - Présent Membre titulaire - Présente Membre titulaire - Excusée Membre titulaire - Excusée Membre suppléant – Présente Membre titulaire - Excusé Membre titulaire - Pouvoir à Mme MARTIN BARLIER Marie-Hélène Membre titulaire - Excusée Membre titulaire - Excusé |
| ANGLES | BOURGEOIS Valérie | Membre titulaire – Présente |
| LA BOISSIERE DES LANDES | TRAINEAU Delphine | Membre titulaire - Présente |
| CHAMP ST PERE | GILBERT Nicole | Membre titulaire - Présente |
| CURZON | DUBELLOU Alain | Membre titulaire - Excusé |
| LE GIVRE | BILLARD Lisabeth | Membre titulaire - Présente |
| LA JONCHERE | BOUILLAUD Marc | Membre titulaire - Présent |
| MOUTIERS LES MAUXFAITS | CHEVOLLEAU Laëticia | Membre titulaire - Pouvoir à Mme PAOLI Céline |
| ST AVAUGOURD DES LANDES | MALIDAN Liguy | Membre titulaire - Présent |
| ST BENOIST SUR MER | MAIGNAN Daniel | Membre titulaire - Pouvoir à Mme BILLARD Lisabeth |
| ST CYR EN TALMONDAIS | PENISSON Béatrice | Membre titulaire - Présente |
| ST VINCENT SUR GRAON | BUTON Sandra | Membre titulaire - Présente |
| AVRILLE | BOUHIER Aurore | Membre titulaire – Présente |
| LE BERNARD | PAPIN Frédéric | Membre titulaire - Présent |
| GROSBREUIL | BRUNET Anne Lise | Membre titulaire - Excusée |
| JARD SUR MER | PAOLI Céline | Membre titulaire - Présente |
| LONGEVILLE SUR MER | BAUVOIS Philippe | Membre titulaire - Présent |
| POIROUX | CHAIGNE Stéphane | Membre titulaire - Présent |
| ST HILAIRE LA FORET | TOSCAN Alain | Membre titulaire - Excusé |
| ST VINCENT SUR JARD | MONTELS Philippe | Membre titulaire - Présent |
| TALMONT ST HILAIRE | PEYE Sandrine | Membre titulaire - Pouvoir à M BOUILLAUD Marc |

Secrétaire de séance : En vertu de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Syndical nomme secrétaire de séance : Madame Estelle LAURENT.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation des comptes de gestion
- 2- Approbation du compte administratif
- 3- Affectation des résultats
- 4- Participation aux communes
- 5- Subvention Sécurité Routière
- 6- Vote du budget 2023
- 7- Questions diverses

1- Approbation des comptes de gestion

Après que le conseil syndical ait nommé madame PAOLI Céline Présidente de la réunion pour la première délibération, il est fait lecture du compte de gestion 2022 du syndicat. Aucune question ni remarque sont émises par l'assemblée présente. Madame la Présidente se retire de la salle afin que le conseil exprime son vote.

Le compte de gestion est voté à l'unanimité moins une voix, celle du pouvoir donné à la Présidente.

2- Approbation du compte administratif

Madame la présidente remercie le conseil et madame PAOLI pour le vote du compte de gestion et reprend la présidence.

Elle présente à l'assemblée qui ne fait part d'aucune observation pour le compte administratif.

Le compte administratif fait l'objet d'un vote à l'unanimité.

3- Affectation des résultats

Consécutivement aux votes des comptes de gestions et administratif, le conseil se prononce sur l'affectation des résultats. Aucune remarque n'est prononcée. L'affectation des résultats est voté à l'unanimité.

4- Participation des communes

La Présidente présente deux scénarii de participation des collectivités au budget du syndicat. Après avoir expliqué les tenants et aboutissants de chacune des hypothèses, le conseil est appelé à voter l'un des deux projets de cotisation.

Le scénario n°1, à savoir une cotisation de 0,85 € par habitant a été voté à l'unanimité.

5- Subvention à la Sécurité Routière

La cotisation à la sécurité routière proposée pour 2023 est la même qu'en 2022, à savoir 400,00 €. Le conseil se prononce en votant à l'unanimité la reconduction de cette somme, 400,00 €.

6- Vote du budget 2023

La présidente, propose au regard de la décision relative à la cotisation par commune votée précédemment, de voter pour l'option 2 du budget 2023. Cette version, est équilibrée en fonction d'une cotisation par personne à 0,85 €.

Le conseil à l'unanimité vote pour le budget n°2 qui s'élève à un montant total de charges et de recettes de 47 287,95 € pour 2023.

7- Questions diverses

La fête intercommunale est fixée au mercredi 14 juin 2023 à La Boissière des Landes.

Clôture de la séance 19h05.